



**Déclaration liminaire de la FSU 71
au CSA-SD du 23 janvier 2023**

**Madame l'IA-DASEN de Saône-et-Loire, Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Social d'Administration Spécial Départemental,**

L'instance que nous inaugurons aujourd'hui se tient dans un contexte de dégradation des droits des personnels, notamment depuis la très controversée loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de « Transformation de la Fonction Publique ». Ce texte dépossède de nombreuses compétences les CAPD, ce que nous avons évoqué dans la déclaration liminaire de la FSU-SNUipp à la CAPD de vendredi dernier.

Cette loi a également entériné la fusion entre les CTSD et les CHS-CT. Cette fusion est une transposition à la Fonction Publique de ce que Monsieur Macron a déjà réalisé par ordonnances depuis janvier 2018 dans le privé. Cela a entraîné une diminution du nombre total de représentant-es des salarié-es, moins nombreux-ses pour traiter plus de sujets. Preuve par l'exemple, dans tout département, dont le nôtre, il faut désormais être titulaire ou suppléant-e au CSA-SD pour pouvoir siéger comme titulaire à la F3SCT. Cette fusion contraint les titulaires de la FS à intervenir sur des champs bien plus larges que par le passé, ce qui entraîne mécaniquement une diminution de leur disponibilité auprès des personnels ayant fait des signalements au registre SST. Autrement dit, sous couvert de moderniser les instances, Macron et consorts asphyxient l'action syndicale. Ce jeu est dangereux. En effet, lorsque le dialogue social est de façade ou lorsqu'il est réduit ou étouffé, c'est dans les conflits sociaux que s'exprime la colère des salarié-es. La FSU prendra toute sa part dans ces rapports de force au nom de l'idée que nous nous faisons du service public en général, et du Service Public d'éducation en particulier.

Pour nous, cette nouvelle organisation des instances n'est pas bonne et devra être repensée avec comme horizon l'amélioration des conditions de travail des personnels de la FP. Ainsi la FSU demande logiquement l'abrogation de la loi 2019-828.

Le syndicalisme combatif et constructif de la FSU a semble-t-il été confirmé par les personnels en décembre dernier. L'installation du tout nouveau CSA-SD se réalise environ un mois après la tenue des élections professionnelles. Dans le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, la FSU sort confortée de ces élections et reste largement la première organisation syndicale représentative nationalement et en Saône-et-Loire. Nous pourrions disserter sur le sujet, avancer des statistiques, se fendre d'analyses, saluer au passage la présence d'une nouvelle organisation syndicale dans ces débats départementaux, mais ce qui nous mobilise aujourd'hui est ailleurs.

Tout d'abord, par l'intervention médiatique de Mme Borne le 10 janvier dernier, nous constatons l'obstination de Monsieur Macron à vouloir imposer au pas de course cette injuste et inutile réforme des retraites qui contraindrait les salarié-es de France à travailler toujours plus longtemps, pour soit-disant sauver notre système par répartition. Cette manœuvre, héritière de l'esprit des réformes droitières de 1993, 2004, 2010, 2014 ou 2019, vise essentiellement à épargner aux plus riches et aux grandes entreprises leur devoir de contribution à la solidarité nationale. Macron s'obstine dans son projet fallacieux, faisant fi de nombreuses voix discordantes, comme celles du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), mais aussi de nombreuses et nombreux économistes, comme d'un nombre inédit d'organisations syndicales, ou encore de la majorité des françaises et des français. A cet égard, nous nous félicitons de la mobilisation qui a massivement réuni jeudi 19 janvier deux millions de personnes dans les rues de France pour protester contre ce projet. Enfermé dans sa posture, le gouvernement portera donc l'entière responsabilité d'un conflit social dur, incluant la jeunesse et l'ensemble des organisations syndicales du pays.

Par ailleurs, ces opérations de carte scolaire sont une occasion pour le Ministre N'Diaye de préparer sa première véritable rentrée.

Le Ministère a présenté lors du Comité Technique Ministériel du mardi 13 décembre la répartition des moyens dans le premier degré à la rentrée 2023. Le résultat est sans appel : 800 suppressions de postes sur le territoire national. En Bourgogne, il y aura 72 suppressions de postes, 20 suppressions en Saône-et-Loire. Cette carte scolaire tourne le dos aux enjeux et aux besoins réels du service public d'éducation pour réduire les inégalités scolaires. Elle ne permettra pas de garantir de meilleures conditions de scolarisation des élèves, ni de meilleures conditions de travail des personnels. Sur le terrain, le manque de personnels remplaçants est particulièrement criant en cette période hivernale et à chaque fois qu'un enseignant n'est pas remplacé, c'est toute l'école qui est désorganisée, le service public n'assurant plus son rôle. Par ailleurs, il est urgent de créer des postes d'enseignantes et enseignants spécialisés, de psychologues de l'Éducation nationale pour répondre à l'enjeu actuel de l'école inclusive. Faisant toutes et tous le constat de la grande souffrance de personnels liée aux élèves qui bousculent le cadre scolaire, il devient prioritaire de compléter les RASED, et de redéployer des enseignant·es spécialisé·es à dominante relationnelle.

Cette première carte scolaire donne la mesure, celle du renoncement à engager les investissements dont l'École a besoin. Elle place la France à la traîne dans les comparaisons internationales. Pour le SNUipp-FSU, l'école doit bénéficier d'un plan d'urgence avec un engagement budgétaire pluriannuel. La rentrée 2023 nécessite d'autres perspectives que celles envisagées, nous ne pouvons nous résigner à perdre 20 postes alors que l'école est en tension.